



# Politique en matière de développement durable

Arts en mouvement Québec (AMQ) s'est engagé dans le développement durable avec son personnel, ses bénévoles et tous ses membres (individuels et groupes). Pour ce faire, il a adopté la présente politique articulée en **quatre axes principaux**, chacun regroupant des objectifs précis :

## 1. Déplacements

### ➤ **Favoriser le covoiturage**

- **en milieu de travail** : établir une communication entre employés afin d'optimiser les déplacements.
- **lors d'événements régionaux et provinciaux** : dresser et fournir une liste des besoins et possibilités de covoiturage (utilisation des réseaux sociaux, création d'un groupe Facebook de covoiturage si approprié).

**Note** : le covoiturage est exigé lorsque possible auprès des bénévoles et des évaluateurs et recommandé fortement aux parents des participants.

- **Encourager l'utilisation des transports en commun** en milieu de travail : promouvoir l'utilisation des transports en commun par l'entremise de rappels récurrents.
- **Favoriser le télétravail** : équilibrer le travail en présence et le télétravail selon la pertinence, les besoins et les possibilités.

## 2. Réduction des déchets

- **Éliminer les ustensiles et les contenants non-recyclables et non-compostables** lors des occasions impliquant des services de traiteur ou de restauration : remplacer soit par du matériel réutilisable ou compostable.
- **Bannir l'utilisation des bouteilles de plastique** lors des événements sanctionnés par l'AMQ et/ou par un de ses membres :
  - informer les usagers qu'ils devront apporter leur bouteille réutilisable

- fournir au besoin des verres recyclables ou compostables et inviter les usagers à s'approvisionner aux fontaines disponibles sur place.
- **Réduire au minimum les copies papier** non essentielles :
  - lors des réunions en comité (favoriser le partage sur ordi ou tablettes)
  - en milieu de travail.

### 3. Tri des déchets

- **Promouvoir le recyclage sur les sites d'événement** : s'assurer d'une communication à tous les participants, avant et pendant l'événement.
- **Récupérer les canettes utilisées** lors des événements sanctionnés par l'AMQ et/ou par un de ses membres : organiser un système de collecte en vue de donations à des organismes partenaires.

### 4. Promotion de bonnes pratiques auprès de nos membres et partenaires

- **Favoriser le choix de fournisseurs québécois et régionaux** pour les achats de produits par les groupes membres.
- **Promouvoir la réduction du gaspillage.**
- **Donner les surplus alimentaires** à des organismes partenaires lors d'événements spéciaux avec services alimentaires.
- **Promouvoir et reconnaître les valeurs d'éco responsabilité** à travers les choix artistiques de nos groupes.
- **Promouvoir l'équité et l'inclusivité sociale** : s'assurer de donner la même chance et le même accès à tous.
- **Sensibiliser nos partenaires, fournisseurs et concessions alimentaires** pour qu'ils adoptent des pratiques écoresponsables.
- **Valoriser le bénévolat** par des gestes concrets de reconnaissance.

### L'AMQ demeurera à l'affût des bonnes pratiques éco responsables :

- En nommant une personne responsable du dossier Développement durable.
- En présentant un compte-rendu des bonnes pratiques en matière de développement durable lors de l'assemblée générale annuelle.